

LICENCE OUVERTE / OPEN LICENCE

~~La présente licence a vocation à être utilisée par les administrations pour la réutilisation de leurs informations publiques.~~

~~Elle peut également être utilisée par toute personne souhaitant mettre à disposition de l'«Information» de l'«Information» selon les principes de l'«open data».~~



REUTILISATION DE L' « INFORMATION » SOUS CETTE LICENCE

Le **«Concédant»** vous concède au **«Réutilisateur»** un droit non exclusif et gratuit de libre **«Réutilisation»** de l'«Information» soumises objet à de la présente licence, à des fins commerciales ou non, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les conditions exprimées ci-dessous.

Vous-Le « Réutilisateur » êtes est libre de réutiliser l' « Information » :

- ~~dE la communiquer~~, la reproduire, la copier,
- de l'adapter, la modifier, l'extraire et la transformer, notamment pour créer des « Informations dérivées »
- de la diffuser, la redistribuer, la publier et la transmettre, de l'exploiter à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres informations, ou en l'incluant dans votre propre produit ou application.

Sous réserve de :

- ~~mMentionner la paternité de l'«Information» : sa source (a minima le nom du «Concédant») et la date de sa la dernière mise à jour de l' « Information » réutilisée.~~

Le « Réutilisateur » ~~Vous pouvez peut~~ notamment ~~vous acquitter s'acquitter~~ de cette condition en indiquant ~~un ou des liens hypertextes l'adresse~~ (URL) renvoyant vers « l'Information» et assurant une mention effective de sa paternité.

Par exemple :

Dans le cas d'une réutilisation de la base SIRENE de l'INSEE, mentionner l'URL du « Concédant » : www.insee.fr + la date de dernière mise à jour de l'Information réutilisée

Commentaire [M1]: Suite aux contributions : Préambule renvoyé vers l'A Propos.

Commentaire [M2]: Uniformisation de l'ensemble des termes avec une majuscule et des guillemets.

Commentaire [M3]: Contribution GFI

Commentaire [M4]: Contribution TetranoS

Commentaire [M5]: Contribution de Myriam

Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la **« Réutilisation »** de l'«Information», ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le **«Concédant»**, ou par toute autre entité publique, du **«Réutilisateur»** ou de sa **«Réutilisation»**.

ABSENCE DE DROITS RESTREIGNANT LA « REUTILISATION »

L'«Information» mise à disposition peut contenir des «Données à caractère personnel» pouvant faire l'objet d'une « Réutilisation ». Alors, le «Concédant» informe le «Réutilisateur» [par tous moyens] de leur présence, l'«Information» Celles-ci peuvent être librement réutilisées, sans faire obstacle aux libertés qui vous sont accordées par la présente licence, à condition de respecter le cadre légal relatif à la protection des données à caractère personnel.

Il vous est garanti au « Réutilisateur » que l'«Information» ne contient pas de «Droits de propriété intellectuelle» appartenant à des tiers qui pourraient faire obstacle aux libertés qui vous-lui sont accordées par la présente licence.

Les éventuels «Droits de propriété intellectuelle» détenus par le «Concédant» sur «l' « Information» ne pas font pas obstacle aux libertés qui vous sont accordées par la présente licence. Lorsque le «Concédant» détient des «Droits de propriété intellectuelle» sur l'«Information», il vous les cède au « Réutilisateur » de façon non exclusive, à titre gracieux, pour le monde entier, pour toute la durée des «Droits de propriété intellectuelle», et vous-le « Réutilisateur » pouvez peut en faire tout usage conformément aux libertés et aux conditions définies par la présente licence.

Commentaire [M6]: Tentative de clarification suite aux contributions du GFII et de Laure Isabelle LIGAUDAN

RESPONSABILITE

L'«Information» est mise à votre disposition telle que produite ou reçue, sans autre garantie expresse ou tacite qui n'est pas prévue par la présente licence. L'absence de défauts ou d'erreurs éventuellement contenues dans l'«Information», comme la fourniture continue de l'«Information» n'este vous est pas garantie par le «Concédant». Il ne peut être tenu pour responsable de toute perte, préjudice ou dommage de quelque sorte causé à des tiers du fait de la « Réutilisation ».

Le « Réutilisateur » est seul responsable de la «Réutilisation» de l'« Information».

La «Réutilisation» ne doit pas induire en erreur des tiers quant au contenu de l'«Information», leur sa source et leur sa date de mise à jour.

DROIT APPLICABLE

La présente licence est régie par le droit français.

COMPATIBILITE DE LA PRESENTE LICENCE

Commentaire [M7]: Contribution de Topi

Elle a été conçue pour être compatible avec toute licence libre qui exige *a minima* la mention de paternité. Elle est notamment compatible avec la version antérieure de la présente licence ainsi qu'compatible avec les licences « Open Government Licence » (OGL) du Royaume-Uni, « Creative Commons Attribution » (CC-BY) de Creative Commons et « Open Data Commons Attribution » (ODC-BY) de l'Open Knowledge Foundation.

Commentaire [M8]: Contribution de Benjamin

DEFINITIONS

Sont considérés, au sens de la présente licence comme :

Le «Concédant» » : toute personne concédant un droit de « Réutilisation » sur l' « Information » dans les libertés et les conditions prévues par la présente licence

L'«Information» :

- toute information publique figurant dans des documents communiqués ou publiés par une administration mentionnée au premier alinéa de l'article L.300-2 du CRPA ;
- toute information mise à disposition par toute personne selon les termes et conditions de la présente licence.

La «Réutilisation» : l'utilisation de l' « Information » à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été produite ou reçue.

Le «Réutilisateur» : toute personne qui réutilise les «Informations» conformément aux conditions de la présente licence.

Des « Données à caractère personnel » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, pouvant être identifiée directement ou indirectement. Leur « Réutilisation » est subordonnée au respect du cadre juridique en vigueur.

Une «Information dérivée» : toute nouvelle donnée ou information créées directement à partir de l'«Information» ou à partir d'une combinaison de l' « Information » et d'autres données ou informations non soumises à cette licence.

Les « Droits de propriété intellectuelle » : tous droits identifiés comme tels par le Code de la propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins au droit d'auteur, droit sui generis des producteurs de bases de données).

À PROPOS DE CETTE LICENCE

La présente licence a vocation à être utilisée par les administrations pour la réutilisation de leurs informations publiques.

Elle peut également être utilisée par toute personne souhaitant mettre à disposition de l' « Information » de l' « Information » dans les conditions définies par la présente licence selon les principes de l' « open-data ».

La France est dotée d'un cadre juridique global visant à une diffusion spontanée par les administrations de leurs informations publiques afin d'en permettre la plus large réutilisation.

Mars_Avril_2017

Le droit de la « réutilisation Réutilisation » de l'« Information » des administrations est régi par le code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et, le cas échéant, le code du patrimoine (livre II relatif aux archives).

Cette licence facilite la réutilisation libre et gratuite des informations publiques et figure, à ce titre, parmi les licences qui peuvent être utilisées par l'administration en vertu du décret pris en application de l'article L.323-2 du CRPA.

Etalab est la mission chargée sous l'autorité du Premier ministre d'ouvrir le plus grand nombre de données publiques des administrations de l'Etat et de ses établissements publics. Elle a réalisé la Licence Ouverte pour faciliter la réutilisation libre et gratuite de ces informations publiques, telles que définies par l'article L321-1 du CRPA.

Cette licence est une version 2.0 de la Licence Ouverte.

Etalab se réserve la faculté de proposer de nouvelles versions de la Licence Ouverte. Cependant, les « Réutilisateurs » pourront continuer à réutiliser les informations disponibles sous cette licence s'ils le souhaitent.

